

# SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2014

L'An deux mil quatorze, le huit octobre, à vingt heures quarante minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2014  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2014  
Nombre de conseillers en exercice 15  
présents 14  
votants 15

**Étaient présents :** Mesdames DECAUX, DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.  
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LE TERRIEN, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée :** Mme Sandrine BERANGER.

**Procuration :** Mme Sandrine BERANGER donne procuration à Madame Claire DURAND.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe TARTARET est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de conseil municipal du 10 septembre dernier.

## **I – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire expose que de nouveaux statuts en date de septembre 2014 ont été approuvés le 22 septembre dernier en conseil communautaire, compte-tenu, notamment de la prise de la nouvelle compétence "Voirie", pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il rappelle que ces derniers doivent ensuite être soumis à l'avis de chaque conseil municipal.

Il commente les différentes modifications, et tient ensuite à préciser certaines informations dont il a eu connaissance lors de la réunion de bureau. En effet, quelques communes de l'EPCI ont fait part de leur demande de rattachement à la Communauté d'Agglomération TOURS +.

Après débat, Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, en effet certaines informations liées à cette nouvelle compétence, sont encore trop floues, et notamment le montant des crédits "voirie" et des charges transférées. Il souhaite définir lui-même, par délibération, le montant sur lequel il s'engagera pour les années futures, compte tenu de la baisse des dotations d'Etat annoncée, et des charges de fonctionnement obligatoires et incompressibles.

*(Les nouveaux statuts seront annexés à l'extrait de délibération)*

D'autre part, un rendez-vous, auprès de Monsieur Philippe BRIAND, Député de notre circonscription et Président de cette communauté d'agglomération, sera sollicité afin de lui faire part de nos préoccupations et connaître sa position sur cette situation.

## **II – INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES**

Monsieur ROBERT indique que l'installation d'une borne électrique dans le village avait été évoquée lors d'une précédente réunion. Il explique qu'une étude est réalisée dans un premier temps pour chiffrer le montant des travaux. L'engagement d'entreprendre l'opération sera ensuite de nouveau représenté en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet sous la condition expresse que cette étude soit gratuite.

## **III – REFLEXION SUR L'UTILISATION DES CHEMINS PAR LES VÉHICULES A MOTEUR**

M. ROBERT signale qu'il a été constaté depuis plusieurs années, notamment par les randonneurs, que certains chemins ruraux sont rendus complètement impraticables par des véhicules tels que des quads ou des tracteurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par un vote à main levée (\*) que certains chemins ruraux seront désormais interdit à la circulation des véhicules à moteur, à l'exception des véhicules de secours et de police, des véhicules destinés à la surveillance et à l'entretien des chemins concernés, des véhicules desservant les habitations riveraines, des engins agricoles et forestiers amenés à travailler dans les parcelles desservies par ces dits chemins.

*(\* Le détail du vote s'établit comme suit : 7 voix pour interdire l'ensemble des chemins, 7 voix pour interdire seulement une partie des chemins, et une abstention. La voix de M. le maire étant prépondérante, l'interdiction portera seulement sur une partie des chemins, retenus par la Commission de Voirie)*

Monsieur le Maire est donc chargé de prendre l'arrêté municipal correspondant.

## **IV – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DE P. L. U.**

Monsieur ROBERT indique qu'à la suite d'une rencontre avec les représentants des sapeurs pompiers, il a été constaté que le Centre de Secours de Beaumont sera bientôt trop petit, compte-tenu de l'augmentation de ses effectifs. Il signale qu'ils sont acquéreur du local technique communal joignant.

Il pourrait donc être envisagé de rétrocéder ce bâtiment et de construire un nouveau local technique au lieu-dit "Le chêne". Le service des Domaines, ainsi qu'un notaire seront contactés pour établir l'estimation de ce bâtiment.

Il faudra d'autre part, envisager le lancement d'une procédure de modification de P.L.U. pour la construction des nouveaux locaux technique à l'emplacement de l'ancienne station de la rue des près. Messieurs HÉROUX et TARTARET sont chargés de se renseigner sur le coût d'un bâtiment.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

### **Licence IV**

Messieurs BOURSE et TARTARET chargés du fonctionnement de la licence IV établiront des permanences pour tenir le "Bar de la mairie" ouvert du 06 au 16 novembre aux heures affichées à la porte de l'établissement.

### **Retard du bus scolaire**

Suite au mécontentement de plusieurs parents d'élèves à propos d'un retard de plus d'une heure, du bus scolaire du collège Racan, un courrier sera adressé au syndicat pour demander de prévenir la mairie, ou les délégués, en cas de souci.

### **Projet de regroupement de commerces**

M. HEROUX donne un compte-rendu des réunions de septembre avec les Chambres Consulaires, et l'ADAC.

### **Pour information**

- Remerciements de la subvention 2014, attribuée à la Prévention Routière.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au **5 Novembre 2014**, à 20 heures.
- Invitations diverses, dont cérémonie du 11 Novembre.

Clôture de la séance à 23 h 56.

*Affiché le 28 octobre 2014*